Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-270-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**N°2026-270**

Conseil municipal
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE HENRI BASSIS

**Rapporteur :** Mme Sabrina ABCHICHE

**Présent(e)s :**
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

**Secrétaire de séance :** Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*



champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-270-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

**Le Conseil municipal,**

**Vu** l'article L421-24 du Code de l'éducation ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-30 ;

**Vu** l'avis de la 5ème Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du 9 novembre 2026 ;

**Vu** l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 10 novembre ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de promouvoir la visibilisation des femmes dans l'espace public par la féminisation des noms attribués aux bâtiments publics et aux voies ;

**Considérant** qu'une consultation citoyenne a été organisée en ligne et sur site permettant de soumettre au vote les noms de femmes :

- Marianne ;
- Olympe de Gourges ;
- Sarah Bernhardt ;

**Considérant** que la consultation a recueilli une forte participation. 2 146 voix ont été recueillies et réparties comme suit :

- 1 658 voix déposées dans les quatre urnes installées à l'hôtel de ville, à l'école élémentaire, à l'école maternelle et au PRIJ,
- 366 réponses au questionnaire en ligne
- 122 votes exprimés par l'intermédiaire des réseaux sociaux (story Instagram).

**Considérant** que les suffrages se sont répartis ainsi : 857 voix pour Marianne, 726 voix pour Olympe de Gouges, 544 voix pour Sarah Bernhardt et 19 bulletins nuls.

**Considérant** que Marianne, sous les traits d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien, incarne la République française et les valeurs de sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité », et demeure un symbole fort de liberté, de démocratie et d'attachement aux principes républicains ;

**Considérant** que la salle principale où se tiennent les Conseils d'école portera le nom d'Henri Bassis ;

**Considérant** la proposition d'un vote à bulletin secret formulé par un conseiller municipal ;

**Considérant** que les un tiers exigés pour procéder au vote à bulletin secret n'ont pas été atteints.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : CONFIRME** les résultats de la consultation citoyenne ayant réuni 1658 voix. Les choix étaient :

- Marianne : 857 voix
- Olympe de Gouges : 726 voix
- Sarah Bernhardt : 544
- 19 bulletins nuls

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-270-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à renommer le groupe scolaire en « Marianne » qui est la proposition arrivée en première position.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**A la majorité,**

**38 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES

**11 votes contre,**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**M. Laurent JEANNE**
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE